

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : **FRUMIDOR 250 SC®**

Code du produit : 001-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| Société : | Life Scientific Ltd, | LIFE SCIENTIFIC FRANCE |
| | Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland | 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France |
| Téléphone : un poste fixe) | +353 (0) 1 2832024 | N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis |
| Web : | www.lifescientific.com | |
| Email : | info@lifescientific.com | |

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
 Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

1.5 UFI code: 6DYV-C0R5-H00U-US73

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

| | | |
|------------------------------|-------------|------------------------------|
| Toxicité Aiguë aquatique | Catégorie 1 | H400 (Aquatic Acute Cat 1) |
| Toxicité Chronique aquatique | Catégorie 1 | H410 (Aquatic Chronic Cat 1) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection pendant toutes les phases de mélange et de chargement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe1 Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant des inhibiteurs d'ubiquinones plus de 3 fois par saison de végétation.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau

Délai de rentrée: 6 heures en plein champ et de 8 heures en cultures sous serre.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

| Nom Chimique | CAS No | EC No | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration (% m/m) |
|---|-------------|-----------|--|--------------------------|
| Azoxystrobine | 131860-33-8 | - | Acute toxicity, Inhalation 3, H331 Acute aquatic toxicity 1, H400 Chronic aquatic toxicity 1, H410 | 22.9 |
| Ethoxylate d'alcool, C16-18, | 68439-49-6 | 200-338-0 | Eye irritation 2, H319 | 10-18 |
| Naphtalène sulfonate de sodium formaldéhyde | 9008-63-3 | - | Eye irritation, 2, H319 | 1-5 |

Pour l'explication des abréviations, voir Rubrique 16.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de malaise, consulter un médecin en lui montrant l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion:

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau avec l'eau du robinet et du savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Enlever les lentilles de contact si présentes. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Information pour le médecin : Traiter les symptômes.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Pour les petits feux: Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou du dioxyde de carbone.

Pour les grands incendies: Utiliser de la mousse extinctrice résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau direct qui peut disperser ou propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et d'un endroit protégé. Informations complémentaires: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Pas de recommandations spéciales requises. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Conserver hors de la portée des enfants.
 Emballage: Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Les limites d'exposition :

| Composant | Limite(s) d'exposition | Catégorie de valeurs | Source |
|--------------------|------------------------|----------------------|----------|
| Azoxystrobin (ISO) | 4 mg/m ³ | TWA | Syngenta |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle:

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage:

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
 Caractéristiques recommandées: Gants imperméables conformes à la norme NF EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1+A1 (type A) pour les gants réutilisables) or EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (types A,B ou C) (pour les gants à usage unique)

Protection du corps:

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire:

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :A1 (Marron)

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

| | |
|-----------------|-------------------|
| Aspect | |
| Etat Physique : | Liquide |
| Couleur : | Beige |
| Odeur : | Odeur de peinture |

Propriétés physico-chimique

| | |
|--|---------------------------|
| pH (à 20 °C): | 4 – 8 à 1% w/v |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C): | Non testé |
| Point d'éclair (°C): | Ne forme pas d'étincelles |
| Taux d'évaporation: | Non testé |
| Inflammabilité | Non testé |
| Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: | Non testé |
| Pression de vapeur: | Non testé |
| Densité de vapeur | Non testé |
| Relative densité: | 1.10 |
| Solubilité: | Miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol / eau: | Non testé |
| La température d'auto-inflammation: | Non testé |
| Température de décomposition: | Non testé |
| Viscosité (à 20 °C): | 117 - 541 mPa.s. |
| Propriétés explosives: | Non explosif |
| Propriétés oxydantes: | Non oxydant |
| Tension superficielle: | Non testé |

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la Rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :la chaleur

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :
 - monoxyde de carbone (CO)
 - dioxyde de carbone (CO₂)

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---------------------------------------|--|
| DL ₅₀ orale (rat) : | > 2000 mg/kg. |
| DL ₅₀ percutanée (lapin) : | > 2000 mg/kg |
| CL ₅₀ inhalation (rat): | 2.69 mg/L, 4 h, Sur la base de résultats d'essais obtenus avec des produits similaires. |
| Irritation des yeux (lapin) : | Non-irritant. |
| Irritation de la peau (lapin) : | Non-irritant |
| Sensibilisation (Cochon d'Inde): | Non sensibilisant. |
| Toxicité à long terme: | N'a pas montré d'effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes lors des expérimentations animales. |

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| | |
|---|-----------|
| CL ₅₀ <i>Oncorhynchus mykiss</i> (96 h): | 1.2 mg/L |
| CL ₅₀ <i>Cyprinus carpio</i> (96 h): | 2.8 mg/L |
| CE ₅₀ <i>Daphnia magna</i> (48 h): | 0.83 mg/L |
| E _b C ₅₀ algae vert(72 h): | 0.71 mg/L |
| E _r C ₅₀ algae vert (72 h): | 2.2 mg/L |

12.2. Persistance et dégradabilité

Stabilité dans l'eau: L'azoxystrobine est stable dans l'eau.
 Stabilité dans le sol: L'azoxystrobine est modérément persistant dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: L'azoxystrobine a une mobilité modérée dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
 Déchets :La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
 Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
 Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
 Emballages souillés :Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.Remettre à un organisme de recyclage agréé.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :UN3082=MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(azoxystrobin)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Matière dangereuse pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1
Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510
Rubrique contraignante : 4510**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

| | |
|------|---|
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

FRUMIDOR 250 SC® est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance: 26/11/2019

Date de délivrance actuelle: 07/05/2021